LOCALISATION DES MOYENS DE LUTTE INCENDIE

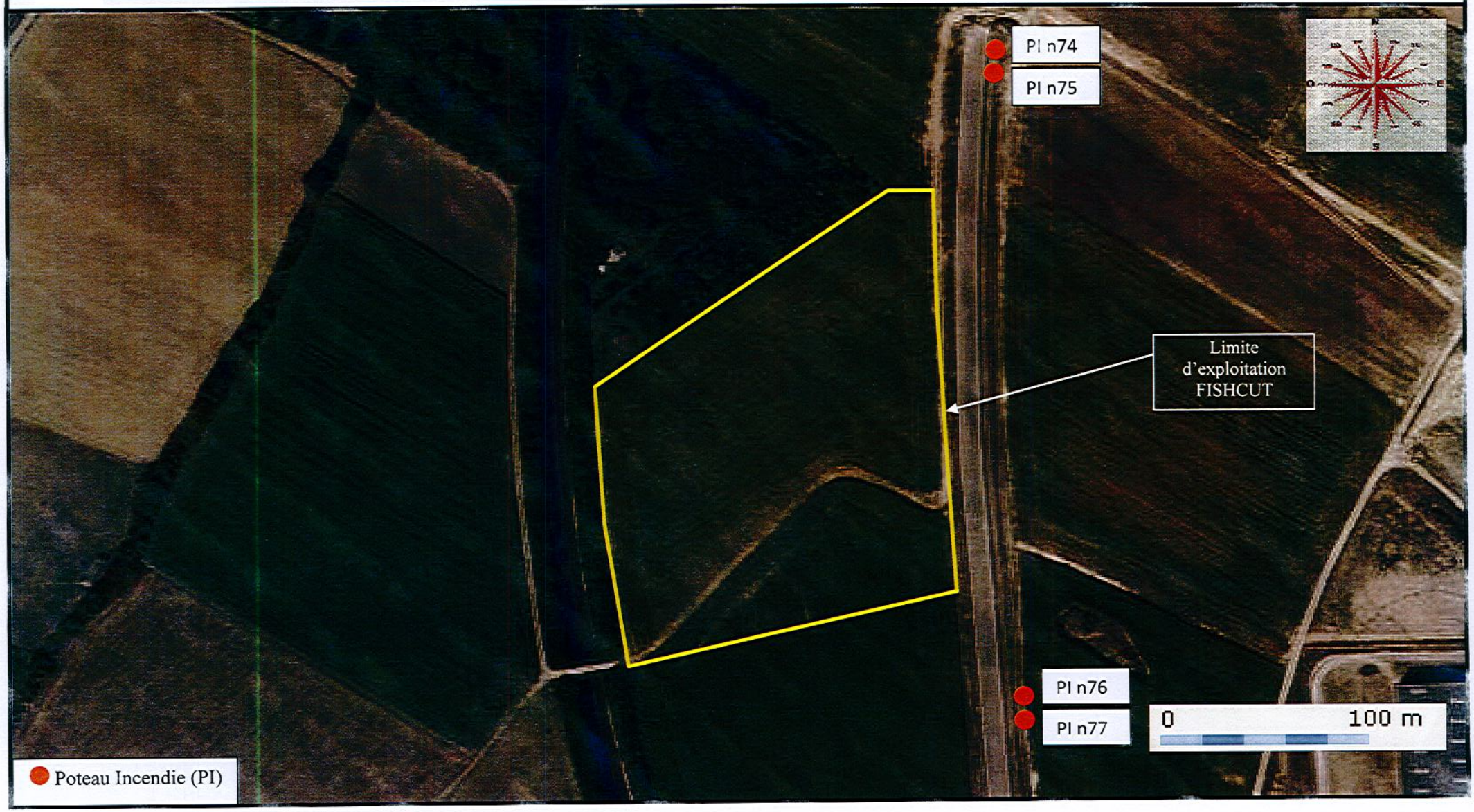

VEOLIA
EAU

Tilloy, le 10 janvier 2012

Rémi DUPUICH
remi.dupuich@veoliaeau.fr
06.20.90.03.15

N/Réf 2012.0015 RD/ML

REÇU LE :
13 JAN. 2012

Objet : Valeurs poteaux d'incendie

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande concernant les valeurs des poteaux d'incendie dans le cadre du projet FISHCUT à SAINT LAURENT BLANGY, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint :

- Les fiches reprenant les valeurs des poteaux d'incendie du n° 74 au n° 79 sur la commune de SAINT LAURENT BLANGY.

Souhaitant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur d'Agence

Laurent KOSMALSKI

P.J 6 pages

AGENCE D'ARRAS
1, rue Guérin – BP 20110
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
Tél : 0.810.108.801 – Fax : 03.21.22.77.48

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux
52, rue d'Anjou – 75384 Paris Cédex 08
S.C.A au capital de 2 207 287 340 Euros
572 025 526 RCS Paris

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE

—oOo—

REFERENCE : Circulaire n° 465 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimen conformément à la circulaire (1320m³/heure 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelque minutes.

—oOo—

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Communes

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/11/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n°14	Poteau 150	120m³/h		7 à 10 bars	Réseau supprimé

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : OPI 2

DECISION : CONFORME | NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/11/2009
Capitaine Thierry

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/12/09

Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guglin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
☎ 0810.108 301 • ☎ 03.21.22.77.48

***Nota** : Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.*

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE :

--oOo--

REFERENCE : Circulaire n° 465 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimen conformément à la circulaire (32m³/heure 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelqu minutes.

--oOo--

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Communes

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/11/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n°75	PI ok 150	2000 l/h		7 bars	Réseau surpressé

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : CPI 2

DECISION : CONFORME NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/11/2009
Major GAMBRANI Gérard

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/12/09

Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guérin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
☎ 0810.108.801 · 🖷 03.21.23.77.48

***Nota** : Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.*

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE :

—oOo—

REFERENCE : Circulaire n° 465 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimen conformément à la circulaire (1320m³/heure 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelque minutes.

—oOo—

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Commios

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/11/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n° 76	PI de 150	>200m³/h		>10bars	Réseau surpresseur

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : C.P.L. 2

DECISION : CONFORME NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/11/2009
Major Colombrigade
Callaert

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/12/09

Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guérin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
☎ 0810.108.801 - ☎ 03.21.22.11.48

***Nota :** Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.*

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE :

--oOo--

REFERENCE : Circulaire n° 465 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimen conformément à la circulaire (1,2 bar/heure 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelque minutes.

--oOo--

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Communes

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/11/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n° 77	Pot. ok 150	> 200 m³/h		> 1 bars	Réseau surpressé

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : CPPR

DECISION : CONFORME NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/11/2009
Objet : Alimentation de l'abonné

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/12/09
Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guérin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
☎ 0810.108.801 - 🖷 03.21.22.77.48

***Nota** : Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.*

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE

—oOo—

REFERENCE : Circulaire n° 405 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimen conformément à la circulaire (~~120m³/heure~~ 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelque minutes.

—oOo—

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Communes

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/12/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n°78	PI ok 150	>200m³/h		>10bars	Réseau surpresse

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : [illegible]

DECISION : | CONFORME | NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/12/2009
Major [illegible]

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/12/09
Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guérin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
☎ 0810.108.801 - ☎ 03.21.22.[illegible]

Nota : Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT PREVISION DES RISQUES

RECEPTION DE POTEAU / BOUCHE D'INCENDIE

--oOo--

REFERENCE : Circulaire n° 465 du 10 décembre 1951.
NFS 61-213
Le document ne vaudra attestation de conformité qu'en présence du Maître d'œuvre, des Sapeurs-Pompiers et du gestionnaire du réseau, et après signature des 3 parties.

* Le gestionnaire du réseau atteste par sa signature que, sauf problème sur le réseau, l'hydrant sera alimenté conformément à la circulaire (~~120m³/heure~~ 1 bar durant 2 heures), l'essai du jour n'étant réalisé que durant quelques minutes.

--oOo--

COMMUNE : Saint Laurent Blangy

RUE OU LIEU DIT : Rue Communes

DATE ET HEURE DES ESSAIS : 04/04/2009

IMPLANTATION EXACTE	NATURE DE L'HYDRANT	DEBIT A GUEULE BEE en m³/h	PRESSION STATIQUE	PRESSION DYNAMIQUE AU DEBIT NOMINAL*	OBSERVATION(S) PARTICULIERE(S)
n°79	PI de 150	72 m³/h		7 bars	Reseau surpressé

* DEBIT NOMINAL POUR UN HYDRANT DE 100 mm : 60 m³/heure
DEBIT NOMINAL POUR UNE PRISE ACCESSOIRE DE 65 mm : 30 m³/heure

N° Appareil utilisé : 0.1 I 2

DECISION : CONFORME / NON CONFORME

Le Maire,
A , le

Le Maître d'Oeuvre,
A , le

Le représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement PREVISION)
A Saint Laurent , le 04/04/2009
Major MURBRANDS
L'adjoint

Le Gestionnaire du réseau*
A ARRAS , le 10/04/09
Gilles DUNEUFJARDIN

VEOLIA EAU
Compagnie Générale des Eaux
Agence d'ARRAS
1, rue Guérin
62217 TILLOY LES MOFFLAINES
0810.108.801 - 03.21.22.77.48

***Nota** : Fournir un exemplaire à chaque participant, un au Groupement et au C.I.S.*